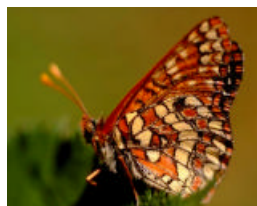


EMAS



LE SYSTEME EUROPEEN DE ECO-MANAGEMENT

*S'engager volontairement à
protéger l'environnement*



Grand-Duché de Luxembourg

MI NI STERE DE L'ENVI RONNEMENT
ADMI NI STRATI ON DE L'ENVI RONNEMENT

CHAMBRE DE COMMERCE

CHAMBRE DES METI ERS

POURQUOI L'EMAS

Toute activité humaine a un impact sur l'environnement:

- ✓ consommation de matières premières
- ✓ consommation d'eau et d'énergie
- ✓ production de déchets
- ✓ émissions dans l'eau et dans l'atmosphère

EMAS aide les organisations à réduire ces impacts et à protéger l'environnement de notre planète

QU'EST CE QUE L'EMAS

L'EMAS est:

- ✓ un règlement européen qui décrit
- ✓ un système qui permet à toute organisation de s'engager sur base volontaire à réduire son impact environnemental

QUI PEUT PARTICIPER A L'EMAS

Toute organisation:

- ✓ du secteur privé (p.ex. industries, hôtels, campings) ou
- ✓ du secteur public (p.ex. communes)

qui veuille améliorer continuellement ses performances environnementales et réduire ses impacts sur l'environnement

QU'EST CE QUE OFFRE L'EMAS

Les trois principes de l'EMAS:

- ✓ le respect de la législation environnementale
- ✓ l'amélioration continue des performances environnementales
- ✓ l'information au public

ET QUOI POUR LES ORGANISATIONS

Avantages pour les organisations:

- ✓ optimisation des procès avec réduction des dépenses en eau, énergie et gestion des déchets
- ✓ conformité législative
- ✓ réponse aux conditions de la chaîne d'approvisionnement
- ✓ amélioration de l'image publique
- ✓ motivation accrue du personnel
- ✓ simplifications administratives
- ✓ aides financières

QUELLES SONT LES ETAPES DE L'EMAS

Pour obtenir l'enregistrement EMAS les organisations doivent:

- ✓ développer une politique environnementale
- ✓ effectuer une analyse environnementale initiale
- ✓ mettre en œuvre un système de management environnemental
- ✓ réaliser un audit interne
- ✓ établir une déclaration environnementale
- ✓ faire valider la déclaration environnementale par un vérificateur agréé par le Ministère de l'Environnement

Pour plus d'informations s'adresser à:

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT

Administration de l'Environnement

Personne de contact: M. Claude GEIMER

16, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

CHAMBRE DE COMMERCE

Chambre de Commerce

Personne de contact: M. Tom THEVES

7, rue Alcide de Gasperi

L-2981 Luxembourg

CHAMBRE DES METIERS

Chambre des Métiers

Personne de contact: M. René THEISEN

2, Circuit de la Foire Internationale, Boîte postale 1604

L-1016 Luxembourg

COMMISSION EUROPEENNE

Helpdesk EMAS

http://europa.eu.int/comm/environment/emas/tools/contacts/helpdesk_fr.htm

email: emas@cec.eu.int